

CONTRAT DE SAILLIE N° 2018.....

First-Step Valentin

SAISON : 2018 – Document de 5 pages



Etalon admis SBS / SELLE FRANÇAIS / NORTH WESPHALEN/SWB

FIRST-STEP VALENTIN, UELN 276441410237112, CHIP 276020000210590

VENDEUR:

First-Step Horses, rue d'Odeghien 92, 1420 Braine-l'Alleud

Tva : BE 0875961765

*FIRST-STEP HORSES, SOCIETE MANDATEE PAR LES PROPRIETAIRES DE L'ETALON
POUR LA CARRIERE SPORTIVE ET REPRODUCTIVE DE FIRST-STEP VALENTIN*

FIRST-STEP HORSES / RUE D'ODEGHIEEN 92 / 1420 BRAINE-L'ALLEUD / TEL : 0032 2 387 31 92
GSM : 0032 472 78 50 91 / E.MAIL : firststephorses@outlook.be / www.larissapauluis.be

BENEFICIAIRE, SOCIETE :

Représenté par..... ci-après dénommé l'Acheteur

Adresse :

E-mail

TVA :

TEL :

GSM :

CONDITIONS DE VENTE

L'acheteur achète au Vendeur une saillie de l'étalon ci-dessus décrit aux conditions suivantes pour la jument ci-dessous référencée :

Nom :

Père :

Mère :

Stud-Book :

Date de naissance :

MICROCHIP :

Commentaires :

Stud-Book souhaité (rayer la mention inutile) : **Selle Français / sbs / north wesphalen / swb**

FIRST-STEP HORSES / RUE D'ODEGHEN 92 / 1420 BRAINE-L'ALLEUD / TEL : 0032 2 387 31 92
GSM : 0032 472 78 50 91 / E.MAIL : firststephorses@outlook.be / www.larissapauluis.be

Le prix de vente de la saillie est fixé à **1380 €** payables anticipativement à la commande, avant tout envoi de semence sur le compte de :

ERC DE MORETTE, EDINGSESTEENWEG 239, B-1730 ASSE
KBC BELGIUM - IBAN : BE61734010670817 - BIC : KREDBEBB

Si au 01/10 la jument n'est pas pleine (certificat vétérinaire obligatoire), remboursement de 900 euros sur le compte de l'acheteur ou saillie reportable à 100 % la première année. Pour que la vente soit valide, le paiement ainsi que le règlement des frais techniques et de transport doivent être accompagnés des deux contrats dûment signés par l'Acheteur. Un exemplaire lui sera retourné signé par le Vendeur dès réception. Dès lors que le Vendeur accuse réception desdits documents, sur demande expresse de l'Acheteur, le Vendeur déclenchera la livraison du container à azote. La semence est mise à disposition en IAC uniquement :

Belgique : ENVOI DE 4 PAILLETES PAR CHALEUR

Etranger : ENVOI DE 3 DOSES DE 4 PAILLETES PAR SAISON DE MONTE

Adresse de Livraison (l'Acheteur préviendra son inséminateur pour que ce dernier s'assure qu'il ait de la place dans ses cuves, le container est consigné)

Centre d'insémination :	
Adresse :	
Tél :	Contact :

CONDITIONS D'UTILISATION

- **L'Acheteur déclare avoir connaissance des conditions dans lesquelles se déroulent ces inséminations.**
- Le Vendeur décline toute responsabilité en rapport avec tout envoi de semence par une entreprise de transport.
- La semence congelée non utilisée ou en excédent reste la propriété du Vendeur et doit-être retournée au Vendeur à la fin de la saison de monte. Le présent contrat s'entend à produire les meilleurs efforts dans le but de la conception d'un seul poulain (obligation de moyen).

FIRST-STEP HORSES / RUE D'ODEGHEN 92 / 1420 BRAINE-L'ALLEUD / TEL : 0032 2 387 31 92
GSM : 0032 472 78 50 91 / E.MAIL : firststephorses@outlook.be / www.larissapauluis.be

Cependant, si le reste des doses est utilisé par l'Acheteur pour un second contrat, pour un report de saillie ou pour un nouveau contractant dans le cas où l'Acheteur ne se porterait pas candidat, le centre de mise en place de l'Acheteur peut décider de stocker les doses restantes pendant les intersaisons avec l'obligation d'en informer le Vendeur au plus tard le 1er octobre.

Ces doses restent néanmoins la propriété du Vendeur et tout nouveau contrat établi afin de les utiliser induit le paiement intégral de la saillie.

Avant le 1er octobre 2018, il est de la responsabilité de l'Acheteur de faire la preuve avant cette date, par un certificat vétérinaire envoyé par courrier avec Accusé de Réception, que sa jument est restée vide. Dans le cas contraire, elle sera considérée comme pleine et le solde sera dû.

Dans ce cas, le montant de la saillie reste acquis au Vendeur. Le Vendeur produira alors un avoir du montant de la saillie à valoir sur une saillie de l'année suivante. Cette saillie peut être alors attribuée soit à la poulinière désignée au titre du présent contrat ou une autre poulinière de l'Acheteur qui communiquera alors au Vendeur toute information permettant d'identifier la nouvelle poulinière. Sauf cas de force majeure (perte de la poulinière, incapacité reproductive, cessation d'activité de l'Acheteur), la saillie n'est pas cessible à un Tiers. Le Tiers s'entend en tant que personne morale ou physique sans rapport avec l'Acheteur qui viendrait se substituer à la personne physique ou morale contractante.

En cas de force majeure, la mutation est possible après accord du Vendeur

Garantie Poulain Vivant :

Au-delà du 1^{er} octobre, si la jument avorte ou si le poulain meurt dans les 24 heures après la naissance, un certificat vétérinaire et déclaration de naissance devront nous être renvoyés par lettre recommandée avec accusé de réception, suite à quoi le montant total de la saillie encaissé fera l'objet d'un avoir valable pour l'une des juments du même propriétaire sur la saison en cours ou à venir sans pouvoir néanmoins excéder une période de 2 ans.

La cession du droit de saillie est alors possible aux conditions exposées ci-dessus.

Remarque : la garantie de saillie et poulain vivant offrent donc une garantie permettant d'optimiser le droit de l'Acheteur sur 3 saisons de monte.

Le Vendeur ne peut être tenu responsable d'un défaut de production de semence de son étalon. Pour le cas où le stock serait insuffisant et que l'étalon ne soit plus en mesure de produire de nouvelles doses, alors le Vendeur remboursera les sommes suivantes :

1ère année : 900 €

2ème année : 620 €

3ème année : 350 €

FIRST-STEP HORSES / RUE D'ODEGHEN 92 / 1420 BRAINE-L'ALLEUD / TEL : 0032 2 387 31 92
GSM : 0032 472 78 50 91 / E.MAIL : firststephorses@outlook.be / www.larissapauluis.be

Tout accord de remboursement clôt pour l'Acheteur tout recours. Le paiement de l'indemnité dégressive est donc résolutoire et définitif pour les Parties.

NB : Les frais d'expédition ne peuvent faire l'objet d'un quelconque remboursement et l'expédition des nouvelles doses si nécessaire restent à la charge de l'Acheteur, ils restent payables directement à la clinique pour l'envoi des doses.

L'expédition sera assurée à partir de la station de monte :

Erc de morette

Directeur : PETER DE BLENDE

EDINGSESTEEWEEG 239

1730 ASSE

TEL : 0032 2 453 00 61

Commande la veille pour le lendemain, pas d'envoi le weekend, possibilités d'insémination sur place.

CONSENTEMENT ECLAIRE DU PROPRIETAIRE

Le propriétaire (ou son représentant autorisé de fait) affirme avoir été informé en termes clairs et avoir parfaitement compris la présente convention. Il accepte les risques inhérents à la mise en reproduction ainsi que les limites de responsabilité du Vendeur. Il reconnaît qu'aucune garantie ne lui a été donnée quant au résultat escompté.

Fait à Braine-L'alleud, le2018 en deux originaux.

L'Acheteur (Porter à la main la mention " lu et approuvé ") :

Le Vendeur :

FIRST-STEP HORSES / RUE D'ODEGHEN 92 / 1420 BRAINE-L'ALLEUD / TEL : 0032 2 387 31 92
GSM : 0032 472 78 50 91 / E.MAIL : firststephorses@outlook.be / www.larissapauluis.be